

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 17 Décembre 2021 – 19h00
Salle de la Mairie

PROCES-VERBAL

Présents : Mmes Anne CROIZARD ; Josiane DESBORDES ; Justine MALMANCHE ; Aurore BOISTARD ; Mrs Jean-Claude BUISSON ; Florian GATARD ; Joël ROUSSEAU ; Pierre-Henri GUIGNARD.

Absents excusés : Mme Marie-Jeanne LE TALLEC ; Mrs Stéphane BRANTHOME ; Jean-Pierre DUDOUIT

Monsieur Stéphane BRANTHOME a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BUISSON
Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BUISSON
Madame Marie-Jeanne LE TALLEC a donné pouvoir à Madame Josiane DESBORDES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Florian GATARD a été désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18/06/2021 et 06/09/2021:

Le Procès-Verbal de la réunion du 18/06/2021 est adopté à l'unanimité. Madame Josiane DESBORDES souhaite qu'y soit annexé une déclaration de la liste « Ensemble autrement » dont elle donne lecture, concernant les dépenses liées à la communication.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 06/09/2021 : Madame Josiane DESBORDES demande de dissocier la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et le « pot de fin d'année ». Après rectification, le PV est adopté à l'unanimité.

2 – Budget Annexe Assainissement – DM 01/2021 :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier certaines inscriptions budgétaires. Il propose les virements de crédits suivants :

Fonctionnement :

Article	Intitulé	Montant
6061	Fournitures non stockables	- 1 800,00 €
706129	Reversement agence de l'eau	+ 1 800,00 €
TOTAL		0.00 €

Accord unanime des membres présents.

3 – Objet : Interdiction des véhicules de transport de plus de 19 tonnes sur la RD 99

Monsieur le Maire rappelle les différents débats concernant le trafic dans le bourg d'Abzac et plus particulièrement sur la RD 99. Il expose également le danger relatif à l'étroitesse de cette voie qui n'est pas adaptée à la circulation des véhicules de marchandises de plus de 19 tonnes.

De ce fait, il a été décidé d'interdire la circulation de ces véhicules sur cet axe départemental. Madame Josiane DESBORDES informe que les panneaux n'ont toujours pas été installés.

Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau en précisant les portions concernées, à savoir : du PR0+0000 au PR7+0136.

Accord unanime des membres présents.

4 – Adhésion à A.T.D. 16 (Agence Technique Départementale)

Monsieur le Maire expose que l'ATD 16 est un organisme départemental qui a pour vocation d'assister les communes dans plusieurs domaines notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation des centres bourgs, moyennant une participation financière de 0.80 € par habitant.

Madame Josiane DESBORDES pense que c'est une proposition intéressante.

Accord unanime des membres pour bénéficier des services de l'A.T.D. 16.

Monsieur Pierre-Henri GUIGANRD suggère de la solliciter rapidement.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion, ouverte à tous les conseillers, est prévue le 10/01/2022.

5 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 :

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport de Charente Eaux sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2020. Il rappelle que ces informations sont publiques et permettent d'informer les usagers du service.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – Délibération temps de travail des agents municipaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place des 35h dans les collectivités territoriales. A priori, certaines collectivités ne respectaient pas la durée annuelle fixée à 1607 heures pour un agent à temps complet.

Il propose d'appliquer le calcul ci-dessous :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Accord unanime.

7 – Trafic des poids lourds sur la commune :

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD reprend les éléments exposés dans son courrier du 18/11/2021 concernant les nuisances liées au passage des poids lourds sur la commune. Il considère que l'interdiction de circulation des + de 19 tonnes sur une portion de la RD 99 va dans le bon sens, mais redoute une augmentation consécutive à l'exploitation de la carrière de la « croix aux loups ».

Il regrette que les entreprises concernées n'apportent aucune compensation à la commune.

Il souhaite qu'un dialogue soit engagé avec Terreal et les Carrières Iribarren.

Madame Josiane DESBORDES expose qu'en terme de vente les maisons sont dévalorisées.

Après débat, la déclaration est adoptée à l'unanimité. Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD est mandaté pour rencontrer les entreprises Terreal et Iribarren. Madame Josiane DESBORDES participera également à ces échanges.

8 – Questions et informations diverses :

Calendrier des réunions du conseil municipal : Madame Josiane DESBORDES souhaiterait qu'un agenda des réunions 2022 soit établi. Monsieur le Maire explique que les réunions sont fixées en fonction des urgences et des besoins. Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD soutient la demande au moins pour les 4 réunions obligatoires.

Chorale de Brillac : Madame Josiane DESBORDES relaie la demande de la Présidente pour organiser un concert dans l'église d'Abzac le 30/03/2022 à 15h, et un pot à l'issue de celui-ci. Monsieur le Maire émet un avis favorable sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là.

SIVOS BOREALL : Monsieur le Maire rappelle que l'inspection académique envisage la fermeture de l'école d'Oradour-Fanais, cependant la décision revient au maire. Monsieur le Maire d'Oradour-Fanais accepterait si Lesterps ferme aussi. Une réflexion sur la réorganisation du RPI en 2 pôles (Brillac et Lessac) va être menée.

Séance levée à 20 h 30